

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 72

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



REVUE MENSUELLE, ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES
SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Administration, Rédaction : Albert SILVESTRE, Genève.

Mars-Avril 1908

N° 72

Mars-Avril 1908

Prix du Numéro 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
Abonnementsspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1^o Assemblée des délégués à Berne. — 2^o La Proposition Abt (G. Jeanneret). — 3^o A propos des nouveaux règlements de la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 4^o Les nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 5^o Les mosaïques du Musée National et les articles de M. Paul Seippel (A. Rehfous). — 6^o Les acquisitions de la Fondation Gottfried Keller. — 7^o Expositions. a) Exposition fédérale à Bâle; b) Exposition de la Société. — Communications du C. C.: Archives. — 9^o Nouvelles diverses. — 10^o Concours. — 11^o Expositions.

Assemblée des délégués à Berne.

Le Comité a pris l'initiative d'une réunion des délégués à Berne, afin d'examiner la situation créée par les nominations à la Commission fédérale et aussi pour se prononcer sur l'opportunité de la proposition Abt.

Au sujet de cette dernière question il s'agissait de savoir si la majorité de la société était d'accord avec son Président, lequel venait d'aviser le Département qu'il renonçait à rédiger cette proposition comme il avait été convenu à la conférence des présidents tenue à Genève en septembre 1907.

On trouvera plus loin dans le procès-verbal de cette assemblée le résultat de cette délibération et les raisons pour lesquelles cette détermination a été prise. Nous ne voulons donc pas y revenir à cette place; disons seulement que quels que soient les motifs pour lesquels il n'a pas été tenu compte des propositions de notre société pour les nomina-

tions à la Commission, la décision prise par le Département a eu pour résultat de modifier la manière de voir de beaucoup de nos membres qui étaient disposés à discuter et qui sont maintenant des adversaires du projet d'entente.

Il ne faut pas voir dans ce changement d'attitude de leur part l'intention de protester de cette manière contre le fait que nous avons été laissés de côté et ce n'est pas en particulier dans ce but que notre Président a cru devoir aviser M. le chef du Département de l'Intérieur de la résolution prise par lui. Il est très regrettable que MM. les membres de notre société faisant partie de la Commission ne l'aient pas compris et n'aient pas pu remettre immédiatement les choses au point.

Il nous a paru indispensable d'ajourner la discussion de la proposition Abt, parce que dans les circonstances actuelles, nous ne possédons pas la tranquillité d'esprit nécessaire pour la discuter avec toute l'objectivité désirée, et que nous ne voulons pas, en participant aujourd'hui à l'élaboration d'un projet, permettre à la Commission fédérale des Beaux-Arts, composée comme elle l'est, de régler définitivement les rapports, entre l'administration et le nouveau rouage à créer.

Il y a des raisons sérieuses pour justifier cette manière de voir, et nous avons été heureux de voir M. le président de la Commission fédérale des Beaux-Arts admettre que ce ne sont pas des motifs personnels comme on l'a dit qui ont pu engager notre Président à écrire la lettre en question à M. le Conseiller fédéral Ruchet.